
Synthèse des interventions des représentants politiques à la Commission Immigration – Interculture de l'Institut Destrée – Novembre 2006

Jean-François Potelle
Conseiller

L'institut Jules-Destrée a mis en place depuis le début des années 1990 une Commission Immigration-Interculture qui se réunit mensuellement à Liège sous la présidence d'Alberto Gabbiadini. Cette commission organise régulièrement colloque et conférence liés à la problématique de l'immigration.

Depuis 2005, la Commission Immigration-Interculture a décidé de se pencher sur trois problématiques particulières:

- la réforme du Conseil d'Etat et le transfert du contentieux du séjour des étrangers vers le Tribunal du Travail – qui a fait l'objet d'une conférence-débat en janvier 2005;
- la dynamique économique que pourrait constituer pour la Wallonie la mise au travail, ou l'officialisation du travail, des populations immigrées ou d'origine étrangère qui y résident;
- le statut juridique des étrangers.

Fin 2005, il est apparu à la Commission qu'il serait intéressant d'associer régulièrement à ses travaux un mandataire politique issu d'un des différents partis démocratiques afin de le sensibiliser si nécessaire à ces sujets et de recueillir sa perception sur ces problématiques.

Une synthèse des "auditions" des quatre représentants des partis - qui se sont étendues de novembre 2005 à novembre 2006 et qui ont donc été marquées par l'actualité - a été présentée lors de la réunion de novembre 2006 de la Commission Immigration interculture.

Rencontre avec Benoît Drèze

Benoît Drèze représentant le CDH et directeur d'une entreprise de formation par le travail s'est principalement exprimé, à partir de son expérience, sur la question de la dynamique que peut constituer pour la Wallonie la mise au travail ou l'officialisation du travail des populations d'origine étrangère qui y résident

Une série de métiers sont totalement bouchés (ex: licencié en psychologie), il est parfois plus facile de trouver un emploi pour une personne non qualifiée. Dans d'autres secteurs, il y a des emplois à portée de main : déficit structurel croissant de main d'œuvre, croissance du secteur mais pas d'emplois créés. Il y a donc des choses à faire, il y a des fonctions critiques en nombre important.

Parmi les stagiaires accueillis en EFT, une distinction peut être faite entre différentes catégories : les Belges et les immigrés de la deuxième génération, les Africains subsahariens, les Arabes musulmans, les personnes originaires de l'Europe de l'Est, d'Asie, d'Amérique du Sud. Les profils sont très différents. Les Belges et immigrés deuxième génération ainsi que les personnes originaires d'Afrique subsaharienne sont les personnes pour lesquelles le plus de problèmes sont rencontrés.

Pour les personnes "d'ici", le problème majeur, ce sont les pièges à l'emploi. Un chômeur sur trois perd de l'argent s'il accepte le travail qu'on lui propose. Tous ceux qui sont en Belgique depuis un certain temps savent ce que l'on peut avoir du chômage et du CPAS. Beaucoup travaillent en noir. Pour les Africains sub-sahariens, le problème vient essentiellement de leur notion du temps, qui est très différente ce qui provoque des problèmes d'employabilité et de productivité. Pour les personnes originaires d'Europe de l'Est, d'Asie, d'Amérique du Sud, les problèmes sont moindres. Leur culture est assez proche de la nôtre. Dans leur pays, la sécurité sociale n'existe pas. Souvent, chez eux, la culture, c'est le travail. Si elles ont besoin de travailler, ces personnes travailleront, même si elles perdent de l'argent. Chez les Musulmans, la période du Ramadan est très compliquée à gérer. Sur ce plan, l'évolution récente est très difficile. Beaucoup vivent souvent le Ramadan au-delà de ce qui est nécessaire. Cela entraîne des problèmes relationnels voire de violence. Des réunions d'informations sont organisées avec les modérés pour leur expliquer, mais les comportements sont extrêmement intégrés et difficiles à gérer. Si un Musulman est seul, il se laisse plus facilement "imprégner", s'ils sont nombreux, le risque existe d'avoir renforcement des comportements. L'amplification de ces phénomènes est perçue très négativement par l'opinion publique.

L'intégration sur le marché du travail va quand même dans le bon sens. Souvent les employeurs n'ont plus le choix, puis se rendent compte que tout se passe bien.

L'ouverture à l'ouverture à l'est apparaît comme nécessaire. Il ne faut pas fermer les frontières. Si les Belges ne veulent plus certains métiers, il faut laisser venir les Européens de l'Est. Tous ces gens ne savent rejoindre notre niveau de vie que si on leur laisse une place. Le repli sur soi est nécessairement une mauvaise réaction.

La Wallonie connaît un chômage de 20 % en moyenne dont les 80 % autres se sont accommodés. La majorité des chômeurs de longue durée en souffrent, mais ont accepté leur condition. On s'y est habitué. Le problème des pièges à l'emploi n'intéresse pas grand monde. Si on voulait les neutraliser, la réforme nécessiterait de déplacer des budgets importants. En ce qui concerne les allocations familiales majorées, le montant serait abordable, mais on n'en discute pas. On s'est habitué à cette société duale.

Une idée importante est la liaison des allocations sociales à l'évolution des salaires, au bien être. Il y a beaucoup d'argent en jeu sur ce point. Pour la majorité fédérale, le thème principal demeure l'emploi, mais il n'y a pas de concrétisation dans les faits (chômage en hausse, quelques mesures proposées peu convaincantes). Structurellement, la Belgique n'avance pas énormément. On plaide pour la réduction des charges sur les bas salaires, mais on accorde 390.000.000 sur la réduction du coût du travail dans l'industrie ce qui permet d'avoir un avantage compétitif par rapport à la France et à l'Allemagne. On continue à considérer que les pièges à l'emploi ne sont pas importants et qu'il faut d'abord s'occuper de croissance économique, alors que la priorité devrait être accordée aux bas salaires, à la formation.

Le défi économique à relever est important. Si à l'horizon de dix ou quinze ans, la Sécurité sociale est régionalisée, la croissance économique de la Wallonie ne permettra de générer que des allocations sociales 25 % plus basses qu'actuellement.

Rencontre avec Thierry Giet

Thierry Giet, représentant le Parti socialiste, s'est plus généralement exprimé sur l'ensemble des problématiques liées à l'immigration.

Dans la ligne du PS ou parfois personnellement, il a soutenu plusieurs combats sur la problématique de l'immigration. Le droit de vote est le type même de problématique politique à soutenir de nombreuses années, voire plusieurs législatures. Les débats en Commission de l'Intérieur de la Chambre étaient particulièrement instructifs. Dans toute la problématique de l'immigration, la dimension communautaire est essentielle (droit de vote, non-discrimination...). L'affrontement nord-sud se fait aussi sur ces sujets-là, et pas seulement avec le Vlaamse Belang. Même le SPA a parfois des attitudes curieuses (alliance objective avec les autres partis). Le VB a une attitude en pointe, et les partis démocratiques flamands se taisent. C'est une situation que les francophones ne comprennent pas, les différences culturelles entre le nord et le sud du pays sont très marquées.

Par rapport aux discriminations de toute sorte (embauche, logement...), des lois ont été votées, mais l'application concrète est loin d'être une réalité. Il y a des difficultés en interne, des résistances par rapport à ces lois.

En ce qui concerne la réforme de la procédure d'asile, de véritables avancées ont été acquises dans la réforme, même s'il est encore possible de l'améliorer. Le but de la nouvelle procédure est de pouvoir statuer le plus vite possible (dans l'année). Mais aller vite est parfois dangereux. On travaillera avec le Commissariat général en première instance, puis en deuxième instance avec une nouvelle juridiction à laquelle il s'agira de donner les moyens nécessaires, avec un véritable recours, pas seulement formel mais également suspensif.

De nombreuses questions restent posées : une nouvelle régularisation (auquelle les Flamands semblent opposés, l'enfermement des mineurs, l'immigration économique. (faut-il avoir une vision utilitariste de l'immigration sans se soucier d'appréhender le problème dans tous ses aspects ?), la non-connaissance de la langue (qui prend une coloration très dangereuse en Flandre), le rôle du FOREM, la question des naturalisation...

Rencontre avec Christine Defraigne

Christine Defraigne, représentante du MR s'est exprimée principalement sur les question touchant au contentieux des étrangers et à la perspective d'une régionalisation de la politique d'immigration.

Le contentieux des étrangers fonctionne mal, mais il faut faire la distinction entre ce qui touche à la procédure d'asile et ce qui touche aux sans-papiers et aux illégaux; deux problèmes que l'on a souvent tendance à mélanger.

En ce qui concerne le droit d'asile, la procédure ne fonctionne pas, les phases sont dissociées (recevabilité et fond), les juridictions de recours divergent, le Conseil d'Etat est engorgé. Une réforme est indispensable. L'objectif est d'aboutir à une procédure simplifiée, clarifiée, d'éviter les distinctions qui rendent la procédure aussi complexe. Le Commissariat général aux Réfugiés et Apatrides (CGRA) prendra la décision, l'organisme de recours sera le Conseil du Contentieux des Etrangers. Le Conseil d'Etat ne sera plus qu'une instance de recours administratif (procédure).

Pourquoi ne pas recourir au Tribunal du Travail? Au point d'un point de vue pragmatique, cela aurait pu être une solution, les juridictions du travail étant rarement

débordées. Mais l'optique n'a pas été retenue. La discussion n'est pas passée du côté flamand. Les francophones vivent avec leur sensibilité, leur prisme, or, sur beaucoup de dossiers; les sensibilités du nord et du sud du pays sont de plus en plus différentes.

Contre la solution des juridictions du Travail, il faut relever la nécessité d'une uniformité de la jurisprudence. Avec les juridictions du Travail, on risquait de voir apparaître des sensibilités différentes d'une région à l'autre. Or, le droit d'asile et la politique d'immigration doivent rester des compétences régaliennes. Une démocratie doit avoir une force et assumer ses missions essentielles. Les décisions relatives à cette problématique doivent rester au Fédéral.

Il faut donc se focaliser sur la qualité des procédures à mettre en place. Les procédures doivent être fiables, objectives, claires (sécurité juridique), accessibles, rapides tout en respectant la défense et une instruction correcte.

Régionaliser la politique d'immigration ? Dans un tel cas, il n'y a plus d'Etat. Il faut être prudent, les francophones ne sont pas demandeurs d'une révision. La Flandre nationaliste est en marche (cf sécurité sociale). On ouvrirait une boîte de Pandore. Il n'est pas possible de découper les demandes. En plus du danger qu'une telle demande représenterait, elle ne semble pas utile si on réforme le droit d'asile sur base de critères clairs et accessibles.

Par rapport à la problématique des sans-papiers, il faut des décisions rapides. Il n'est pas acceptable de renvoyer des gens installés ici depuis longtemps, scolarisés, intégrés. Il ne faut pas pour autant s'orienter vers une Commission permanente ou une régularisation massive. Après la première opération, on ne peut pas s'empêcher de penser qu'il y a eu un appel d'air (cf les chiffres 2001). Si on fait une nouvelle régularisation massive, l'appel d'air se reproduira. Il faut cesser de mentir. Il faut rester une terre d'accueil, mais on ne pourra pas offrir à tout le monde une intégration, une dignité d'être humain. Il y a des filières qui se développent où on leurre, on spéculer sur la misère humaine avec le développement d'un marché parallèle.

Une Commission permanente de régularisation est dangereuse pour la même raison d'appel d'air. Si la procédure d'asile fonctionne, ces commissions permanentes deviendraient sans objet. Un Etat ne peut pas tout le temps se désresponsabiliser. Une responsabilité politique doit être prise à ce niveau.

Il est inadmissible de laisser pourrir des situations et se multiplier les drames humains. Les quatre critères utilisés lors de la régularisation devraient être importés dans une circulaire dans un souci de clarification. Le Vlaamse Belang et son million d'électeurs pèsent sur les hommes politiques flamands. Les partis traditionnels flamands sont tétanisés.

L'Office des Etrangers doit se bouger, régler des problèmes, intégrer les critères dans une circulaire. Mais attention, il faut aussi pouvoir régler d'autres cas que ceux qui ne seraient pas visés par la circulaire (pouvoir discrétionnaire). Il faut permettre l'asile, rester une terre d'accueil mais pas encourager l'illégalité. Il faut tenir compte de la réalité, prendre des décisions rapides mais ne pas être des marchands d'illusions.

Rencontre avec Muriel Gerken

Muriel Gerken, représentante Ecolo, dernière personnalité à s'être jointe aux travaux de la Commission Immigration, s'est prononcée sur une réforme en profondeur de la politique en matière d'immigration.

Il faut revoir totalement les politiques d'asile et d'immigration en Belgique. Il faut créer une administration, un service public fédéral qui a une autre conception que les organismes existant aujourd'hui et que le Ministère de l'Intérieur. Si on veut arriver à quelque chose de performant, il faut revoir le système de manière générale.

Sur le plan humain, la société a beaucoup évolué. Le temps du "chacun chez soi" est terminé. Il y a une plus grande mouvance dans la population (conflits, pauvreté...). Cela fait et fera de plus en plus partie de notre quotidien (pas seulement les réfugiés politiques). Il faut appréhender plus largement toute la problématique.

La dernière modification de la loi sur la procédure d'asile comporte un élément positif, l'accélération de la procédure (mise de côté de l'Office des Etrangers). Mais la logique reste une logique d'exclusion : critères pour exclure et enfermement en centre fermé ou centre d'accueil; et cela sans limite de temps, sans accès au travail et à une série d'aides. On a construit une politique d'asile visant à être de plus en plus stricte (enfermer ceux qui sont en attente, pas de prise en compte de critères), on crée des clandestins sur notre territoire. La solution passe par la création d'un ministère qui prend en charge ces matières, avec, quand il y a recours, une commission indépendante. Lors de la précédente vague de régularisation, une commission associant magistrat, avocat et représentant des ONG avait fonctionné, basée sur le récit de vie, dans un cadre oral. Lors de la révision de la loi, cette proposition n'a pas été acceptée. La solution aurait été de mettre en place un organe de recours permettant le dialogue (sans pour autant que la réponse soit toujours positive).

Lors d'un colloque organisé par Ecolo dont la réflexion portait sur la question "Sortir le contentieux des étrangers du Conseil d'Etat", si oui, comment ?, les représentants du barreau semblaient prêts à le faire. Un des intérêts de la décentralisation vers les tribunaux du travail est que le Tribunal du travail associe des acteurs civils et a comme ligne directrice de défendre les intérêts du plus faible. Le problème est la juridiction de recours : Conseil d'Etat, Cassation ? Une chose est sûre, il faut sortir ce contentieux du Conseil d'Etat, avoir un lieu de dialogue entre les parties, avec comme ligne directrice le soutien au plus faible.

Pouvoir accéder à un permis de travail (aussi non travail au noir ou exclusion), à la formation, à la culture, à la langue est fondamentale. La manière de considérer la nécessité de devoir parler la langue est un grand défi pour la partie francophone de la Belgique. Il ne doit pas y avoir de mise en balance entre l'accueil et l'obligation de parler la langue. Il faut toutefois reconnaître qu'il y a faillite des mécanismes mis en place. On n'a pas mis les bons outils en place. C'est un sujet tabou, mais il est important de s'en occuper.

Quand la politique d'accueil est basée sur l'exclusion, on ne met pas en place des mécanismes facilitant l'intégration. On accorde juste une aide matérielle et on envoie dans un centre d'accueil, sans permis de travail. L'Europe demande qu'on limite cela à un an. Le projet belge prévoit une durée indéterminée en centre d'accueil sans pouvoir accéder à un emploi, sans pouvoir s'intégrer (ne rien faire, être dépendant...). Quand une personne a introduit une demande et attend une réponse, on doit pouvoir lui permettre d'avoir un permis de travail.

Par ailleurs, il y aura aussi toujours des personnes qui ne correspondent pas au circuit, c'est inévitable. Il est donc important d'avoir un processus permanent qui en tienne compte, avec possibilité de régulariser la situation. Ecolo avait proposé une commission permettant d'examiner le dossier des personnes en situation irrégulière mais qui sont intégrées (différent de la bonne volonté du ministre). Ecolo propose aussi

d'intégrer dans l'examen des demandes les facteurs qui rendent la population vulnérable (ex: femme; homosexuel...), situation où la demande d'asile peut être justifiée même si le pays n'est pas en guerre.

Le problème de l'immigration se pose de la même manière au niveau européen, mais l'Europe veut se transformer de plus en plus en forteresse. Il faut que les Etats fassent pression sur l'Europe dans le bon sens.

Le problème de l'importation d'une main d'œuvre ciblée qui appauvrit les pays et qui en plus disqualifie des métiers chez nous (peu d'attention accordée, disqualification des filières d'études, l'Etat se dispense de s'en occuper) est important également. Il faut ouvrir les frontières aux travailleurs, mais ne pas considérer comme normal d'être en pénurie de main d'œuvre. Il y a des liens à faire entre les politiques de coopération au développement et les partenariats économiques de manière à transférer des technologies vers les pays en voie de développement, en évitant les pièges des aides dites liées.

Il n'y a pas de contradiction entre former ceux qui sont là et en accueillir d'autres. On peut faire les deux choses en même temps. Il y a des personnes qui, avec leur histoire, n'accéderont jamais à l'emploi ou à la formation. Il n'y aura jamais de concurrences entre eux et de nouveaux arrivants.

D'ici les élections fédérales et européennes, il n'y a plus de grandes modifications à attendre dans le domaine de l'immigration, la politique d'asile venant d'être revue. Il faut ouvrir un chantier plus large, une réflexion sur la lutte contre l'immigration clandestine meurtrière (avec une solidarité européenne). Il est nécessaire de repenser tout cela. Il faut aussi repenser les relations à établir avec ces pays pour qu'ils se développent durablement (revoir la coopération au développement).

Conclusions

Ces auditions des quatre représentants politiques ont permis d'enrichir la réflexion de la Commission Immigration – Interculture. Si les positions défendues par les personnalités reçues s'inscrivaient tout à fait dans la ligne défendue par leur parti sur la problématique générale de l'immigration, une constante est toutefois ressortie. D'après les interlocuteurs - excepté la représentante Ecolo -, l'absence de réelles avancées dans le domaine s'explique par le refus des parlementaires flamands.

Il a donc paru intéressant à la Commission Immigration-Interculture d'organiser un colloque dans le courant de l'année 2007 réunissant politiques et chercheurs francophones et flamands. Il permettra peut-être de relativiser l'argument "les Flamands sont contre", argument facile pour les francophones s'ils ne veulent pas prendre leurs responsabilités.